

## **Règlement au jeu concours « LUCKY LUCKE » organisé par le comité des fêtes d'Ayn**

### **Pour participer :**

- ❖ Concours ouvert à tous et à toutes quel que soit l'âge.
- ❖ Respecter le thème du concours : « Lucky Lucke »
- ❖ Bien mentionner le nom, prénom, l'âge et un numéro de téléphone, au dos du dessin
- ❖ Déposer votre dessin le samedi 5 décembre 2020 avant 11h00 à la salle des fêtes d'Ayn à l'occasion de la manifestation « Ayn se mobilise pour le Téléthon 2020 ».
- ❖ Pour les élèves de l'école d'Ayn, possibilité de donner le dessin aux professeurs de l'école d'Ayn ou à Ophélie les jeudis après-midi.
- ❖ Ne pas faire partie des bénévoles du comité des fêtes, de la bibliothèque ou du comité d'animation.

---

### **Article 1 – Organisation du Jeu**

Dans le cadre de la manifestation du 5 décembre 2020 en faveur du Téléthon, le comité des fêtes d'Ayn (ci-après nommée la « société organisatrice ») organise un concours de dessin gratuit sans obligation d'achat sur le thème « Lucky Lucke » (ci-après nommé « le Jeu »), et selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération est organisée en collaboration avec le comité d'animation et la bibliothèque d'Ayn.

### **Article 2 – Conditions de participation**

Ce Jeu est gratuit et ouvert à toute personne physique.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout bénévole du comité des fêtes, de la bibliothèque ou du comité d'animation peut exposer un dessin qui sera déclaré hors concours du fait de leur statut d'organisateur de la manifestation.

Les participants majeurs ou les participants de moins de 18 ans devront remettre leur dessin le samedi 5 décembre 2020 avant 11h.

Tout participant mineur (âgé de moins de 18 ans) doit obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son Tuteur Légal pour participer au Jeu.

Exception pour les élèves de l'école d'Ayn qui auront la possibilité de remettre leurs dessins aux professeurs de leur école ou à Ophélie les jeudis après-midis.

Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

### **Article 3 – Condition de concours**

Seuls les 3 premiers dessins seront déclarés gagnants. Les dessins seront exposés tout au long de la journée du 5 décembre 2020. Chaque participant et visiteur pourra voter les 3 meilleurs artistes. Les gagnants seront désignés en fonction des nombres de votes comptés en fin de journée.

En jeu,

- 1<sup>er</sup> lot : 1 B.D. « Lucky Lucke dans le coton » et une effigie Lucky Lucke
- 2<sup>ème</sup> lot : 1 B.D. « Lucky Lucke dans le coton » et un objet relatif au thème
- 3<sup>ème</sup> lot : 1 B.D. « Lucky Lucke dans le coton ».

La crise sanitaire ne permettra pas la remise des lots en fin de journée, les noms des gagnants seront postés sur le site de la mairie [www.ayn.fr](http://www.ayn.fr) courant semaine 50.

Les lots pourront être retirés les samedis matin de 10h00 à 12h00 auprès des bénévoles de la bibliothèque lors des permanences.

**Et n'oubliez pas l'important n'est pas de gagner mais de participer !**